

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la communication  
DETEC

Berne, 30 avril 2018 / nb  
VL Trafic agglomération

Par e-mail: [info@are.admin.ch](mailto:info@are.admin.ch)

**Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement à partir de 2019 pour les contributions aux mesures dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération**  
**Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

PLR.Les Libéraux-Radicaux approuve cet arrêté fédéral sur les crédits d'engagement à partir de 2019 pour les contributions aux mesures dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération.

Le PLR s'était fortement engagé dans l'élaboration du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Il avait également fait activement campagne pour son acceptation par le peuple en février 2017. Le PLR veillera à ce que les moyens financiers mis à disposition par le fonds soient engagés de manière efficace et durable et que le volume du fonds ne soit pas gonflé de manière injustifiée. Il ne se prononce pas sur la liste des projets retenus ainsi que sur les contributions prévues. Concernant ce programme en faveur du trafic d'agglomération, les critères retenus par le DETEC, le degré de maturité d'un projet ainsi que son rapport coût/utilité, sont en principe adéquats.

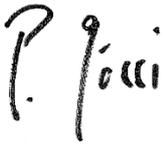
La Suisse dispose d'un excellent réseau de transport. La clef de ce succès réside dans un subtil équilibre entre les différents moyens de transport: rail, route, mobilité douce, transport public et individuel. Cet équilibre doit être conservé. Il est bien entendu positif de promouvoir la mobilité douce et les transports publics dans les agglomérations. Cela dit, il ne faut pas pour autant négliger l'importance des interconnexions existantes entre les routes nationales et les agglomérations: un accroissement des capacités des premières doit être suivi d'adaptations pour le trafic motorisé individuel (TMI) dans les secondes. La liste des projets sélectionnés pour le trafic d'agglomération doit donc accorder une part importante au TMI, et ne pas prioriser de manière disproportionnée la mobilité douce et les transports publics. Si un tel déséquilibre devait être constaté, les critères de sélection devraient alors être revus.

Comme déjà mentionné, une bonne coordination entre les investissements dans le trafic d'agglomération et dans le réseau de routes nationales est fondamentale. Les déficiences dans la capacité d'absorption du trafic par les agglomérations provoquent des embouteillages sur les routes nationales en périphérie des centres urbains. Dans son papier de position [La mobilité réglée comme une montre suisse](#), adopté en 2013 déjà, le PLR faisait de l'aménagement des bretelles d'accès aux agglomérations une priorité. Plus généralement, le PLR relevait dans sa [réponse de consultation](#) à l'Etape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire 2030/35 qu'une meilleure coordination avec la politique d'aménagement du

territoire est nécessaire si la Suisse veut se donner les moyens de terminer les grands travaux prévus dans les décennies à venir dans le domaine des infrastructures.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux  
La Présidente

Handwritten signature of Petra Gössi in black ink.

Petra Gössi  
Conseillère nationale

Le Secrétaire général

Handwritten signature of Samuel Lanz in black ink.

Samuel Lanz